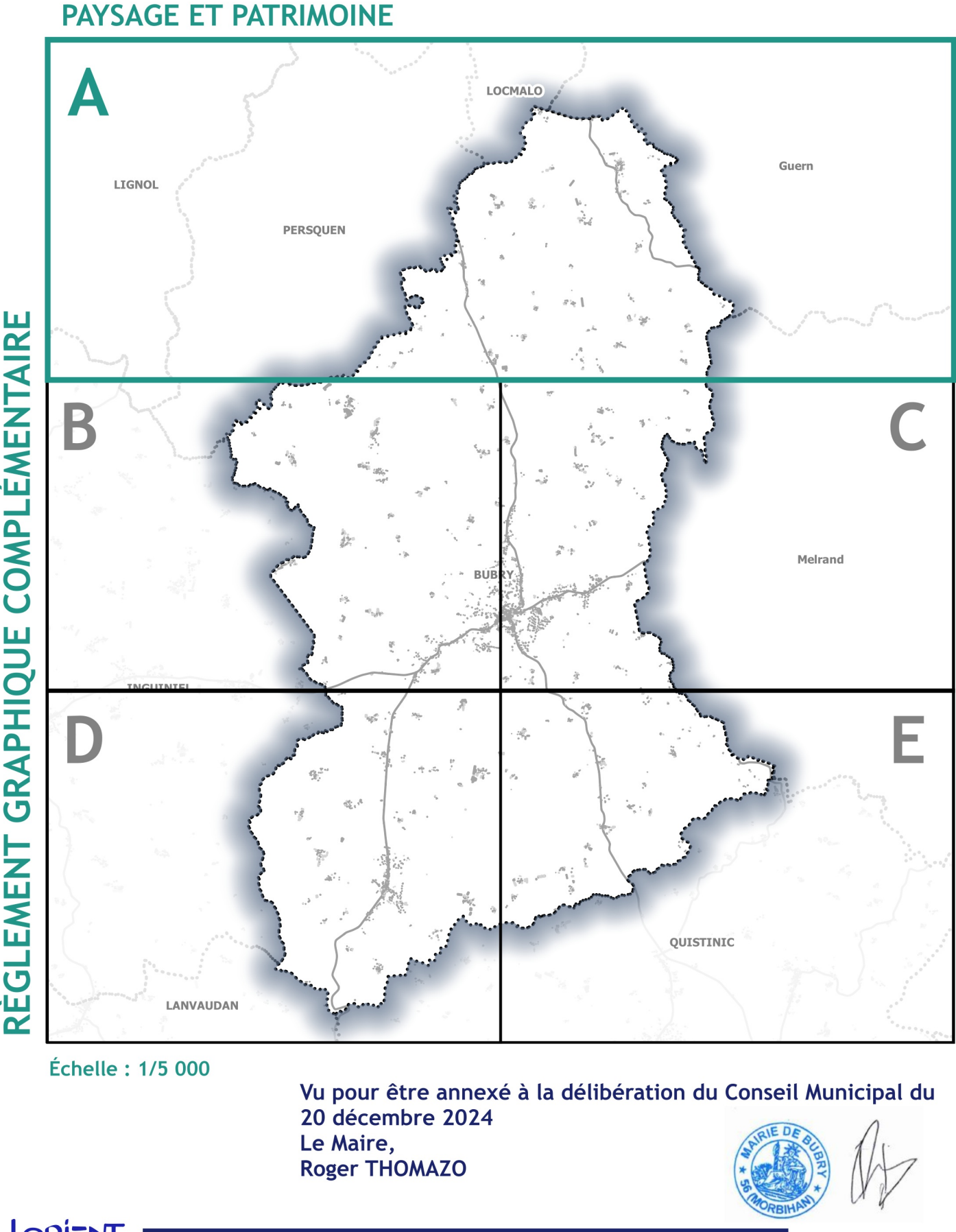




Modification de droit commun n°1



Légende

- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre du L151-19
- Petit patrimoine
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L151-23
- Talus ou haie à préserver
- Environnement
- Plan d'eau
 - Cours d'eau
- Information
- Station d'épuration

N°	Type
1	Calvaire
2	Chapelle
3	Château
4	Croix
5	Eglise
6	Four à pain
7	Fontaine/Lavoir
8	Manoir
9	Presbytère